

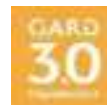


Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze  
et petits affluents du Rhône

# Rapport d'activités 2024

Janvier 2025

Partenaires financiers :





## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>A. PRESENTATION GENERALE</b>	<b>4</b>
1. <i>La structure ABCèze</i>	4
2. <i>Les orientations générales et les objectifs 2024</i>	6
<b>B. POINT FINANCIER 2024</b>	<b>8</b>
1. <i>Les prévisions budgétaires 2024</i>	8
2. <i>Le montant des cotisations 2024</i>	10
3. <i>Le compte financier unique 2024</i>	11
<b>C. BILAN DES ACTIONS EN 2024</b>	<b>15</b>
1. <i>Animer la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant</i>	15
2. <i>Gérer la ressource en eau en concertation avec les usagers</i>	16
3. <i>Prévenir les inondations et réduire les dommages</i>	21
6. <i>Déclarer, gérer et sécuriser les ouvrages hydrauliques</i>	26
7. <i>Restaurer les milieux aquatiques</i>	30
8. <i>Entretenir les cours d'eau</i>	33
9. <i>Améliorer la gestion des zones humides</i>	35
10. <i>Suivre la qualité de l'eau</i>	35
11. <i>Communiquer et sensibiliser aux enjeux de l'eau</i>	36
12. <i>Accompagner et conseiller</i>	40
<b>D. LES PERSPECTIVES 2025</b>	<b>41</b>
1. <i>Le contexte</i>	41
2. <i>Les enjeux et projets 2025</i>	41
3. <i>Les moyens humains</i>	42



A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ABCèze devient syndicat mixte fermé, constitué uniquement d'EPCI. Ses statuts ont été révisés de façon à ce qu'ils soient conformes au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ainsi, par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du CGCT.

Avant le 30 septembre, le président du Syndicat ABCèze adresse au président de chaque EPCI membre, un rapport retraçant l'activité du Syndicat avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport est présenté par le président au conseil communautaire lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

*Le présent rapport d'activité 2024 du Syndicat ABCèze a été présenté en comité syndical du 21 mai 2025 et envoyé aux présidents des EPCI membres.*

## A. PRESENTATION GENERALE

### 1. La structure ABCèze

Le fonctionnement du Syndicat ABCèze est défini par ses statuts validés par le comité syndical le 22 juin 2022.

#### 1.1. Les adhérents et le périmètre

Le Syndicat compte 8 EPCI membres. Son périmètre d'intervention est le bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône (Arnave, Nizon, Galet, amont du Malaven et communes en bordure de la rive droite du Rhône entre Pont-Saint-Esprit et Montfaucon).



Figure 1 : Carte du périmètre et des adhérents

La clé de répartition des dépenses est basée sur la population DGF pour les dépenses solidaires et est non-mutualisée pour les dépenses liées aux ouvrages hydrauliques et la restauration morphologique. La répartition des voix au sein du Syndicat est proportionnelle à la clé de répartition des dépenses solidaires.

#### 1.2. La gouvernance

Le Syndicat ABCèze dispose d'un comité Syndical au sein duquel les décisions sont prises. Celui-ci comprend 24 délégués. Au cours de l'année 2024, il s'est réuni 5 fois.

Le bureau comporte 9 membres. Chacune des EPCI membres y est représentée. Le président, M. Benoit TRICHOT, est assisté de 4 vice-présidents :

- M. José RIEU Vice-Président délégué à la prévention des inondations,
- M. Michel REYDON, Vice-Président délégué à la ressource en eau,
- M. Robert BALMELLE, Vice-Président délégué aux milieux aquatiques,
- M. Claude VIGOUROUX, Vice-Président délégué à l'entretien des cours d'eau.

Au cours de l'année 2024, le bureau s'est réuni 8 fois.

### 1.3. Les objectifs et missions

Les objectifs généraux du Syndicat sont la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des cours d'eau, la gestion équilibrée et durable des espaces naturels et la gestion «amont-aval» des cours d'eau en cohérence à l'échelle du bassin versant.

Il exerce les missions relatives à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il est compétent pour la réalisation de missions hors GEMAPI :

- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- La mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance,
- L'animation et la concertation,
- La réduction de la vulnérabilité au risque inondation.

Les statuts précisent les missions de la compétence GEMAPI et les missions hors GEMAPI dans un tableau SOCLE (Schéma d'Organisation de la Compétence Locale de l'Eau).

### 1.4. L'équipe

Fin 2024, l'équipe du Syndicat ABCèze est composée de 18 agents représentant 15,8 ETP.

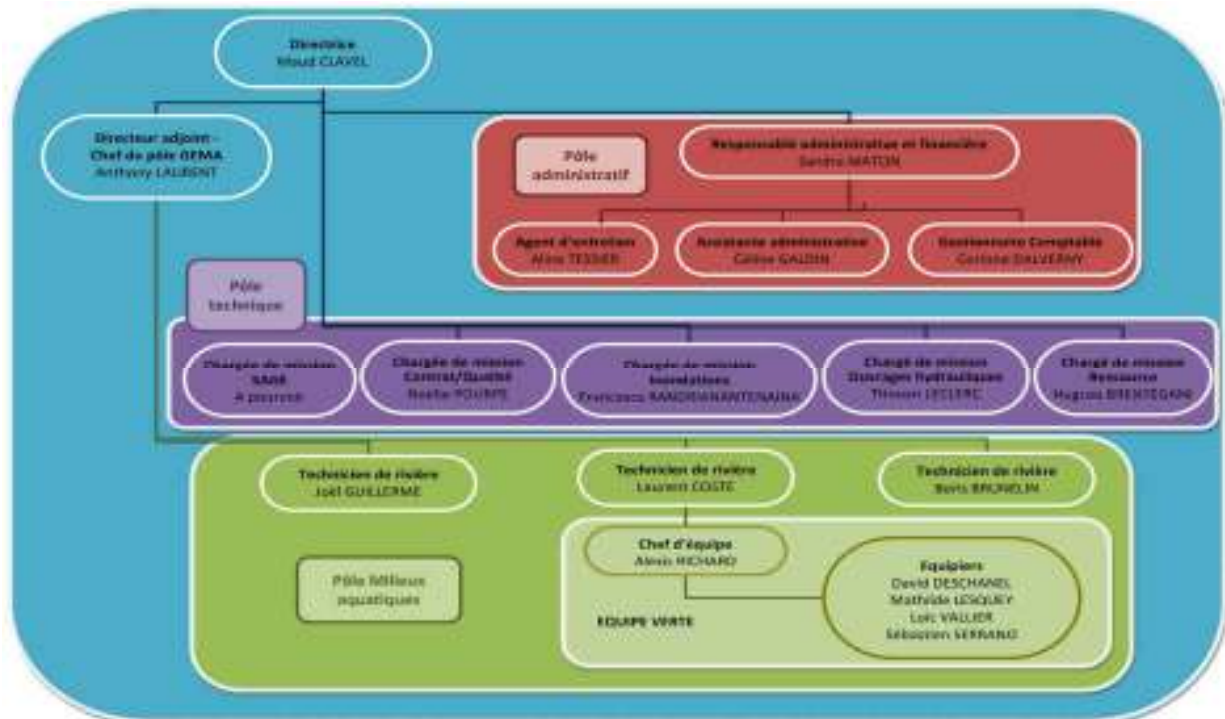


Figure 2 : Organigramme

Une personne a été recrutée sur le poste de chargée de mission Contrat de Rivière. Un agent de l'équipe verte a été muté et un remplaçant en CDD est actuellement sur le poste. Le poste de chargée de mission SAGE est en cours de recrutement.

## 2. Les orientations générales et les objectifs 2024

Lors du débat d'orientation budgétaire en 28 février 2024, les grandes orientations 2024 ont été exposées.

### 2.1. Le contexte

Les orientations budgétaires de l'année 2024 s'inscrivent dans un cadre statutaire, une gouvernance et des perspectives opérationnelles et financières révisées en 2022.

Les programmes contractuels (PAPI 2023-2028, 2<sup>ème</sup> phase du contrat de rivière 2021-2024) permettent de poursuivre les actions opérationnelles avec des financements relativement importants de l'Etat, de l'Agence de l'Eau mais aussi du FEDER, de la Région Occitanie et des départements (30, 48).

Pour rappel, le montant des cotisations a été lissées sur la période 2022-2028. Elle permet de répondre aux enjeux du territoire en maintenant des cotisations stables sur cette période. Ces cotisations s'établissent comme suit :

EPCI	Montant solidaire en €/hab.	Montant non solidaire En €/hab.	Montant total En €/hab.
CA du Gard Rhodanien	8,61	4,29	12,89
CC De Cèze-Cévennes	8,61	5,42	14,03
CA Alès Agglomération	8,61		8,61
CC du Pays d'Uzès	8,61		8,61
CC Pays des Vans en Cévennes	8,61		8,61
CC des Cévennes au Mont Lozère	4,00		4,00
CC Mont Lozère	4,00		4,00
CC des Gorges de l'Ardèche	8,61		8,61

Le non-respect de ces objectifs de cotisations sur certaines années mettrait en difficulté le plan de financement des actions à venir les plus coûteuses.

### 2.2. Les enjeux 2024

#### Animer la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant

- S'engager dans un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
- Finaliser la mise en œuvre du Contrat de Rivière et préparer son évaluation
- Préparer la suite du Contrat de Rivière avec l'Agence de l'eau

#### Prévenir les inondations et réduction des dommages

- Poursuivre l'animation du PAPI,
- Poursuivre la démarche ALABRI et définir une stratégie pour les entreprises/campings
- Réaliser l'étude de réduction du risque d'inondation des 4 bassins



- Proposer aux communes le marché PCS/DICRIM/exercices de gestion de crise,
- Poursuivre la sensibilisation au risque inondation

#### **Déclarer, gérer et sécuriser les ouvrages hydrauliques**

- Poursuivre la régularisation des systèmes d'endiguement
- Finaliser les dossiers de sécurisation et valider un programme d'engagement des travaux
- Poursuivre l'étude sur la digue de Saint-Etienne-des-Sorts,
- Poursuivre l'entretien et la surveillance des digues

#### **Restaurer les milieux aquatiques**

- Finaliser les travaux de renaturation sur le Nizon amont,
- Valider les suites à donner sur les autres projets de renaturation prévus sur le territoire Nizon, Galet, Malaven et Arnave
- Lancer les études sur la renaturation du Nizon à Saint-Laurent-des-Arbres, sous réserve
- Lancer l'étude de renaturation de l'Arnave entre la RN86 et voie SNCF, sous réserve

#### **Entretenir les cours d'eau**

- Réaliser un nouveau plan de gestion des cours d'eau
- Entretenir les cours d'eau
- Réaliser un suivi topographique et un bilan sédimentaire sur la Cèze et ses principaux affluents,
- Réaliser les travaux de gestion des bancs de graviers et finaliser les travaux de recharge et gestion sédimentaire (haute Cèze, Meyrannes/Molières, Bagnols-sur-Cèze)

#### **Améliorer la gestion des zones humides**

- Réaliser deux plans de gestion de zone humide
- Améliorer la connaissance sur les milieux (poissons, thermie)

#### **Gérer la ressource en eau en concertation avec les usagers**

- Animer la dernière année du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) et préparer son évaluation et l'élaboration d'un nouveau plan
- Finaliser la concertation avec les usagers sur le changement climatique
- Poursuivre la campagne de communication « Préserver notre eau, on s'y met tous ? », avec une opération de subvention de cuves de récupération d'eau de pluie
- Finaliser l'étude sur les eaux souterraines et valider les zones de sauvegarde des ressources stratégiques
- Poursuivre le suivi des débits

#### **Suivre la qualité des cours d'eau**

- Etudier les déversements par temps de pluie sur la moyenne vallée de la Cèze

#### **Communiquer et sensibiliser**

- Mettre à jour notre stratégie de communication
- Finaliser la pose des panneaux pédagogiques
- Communiquer auprès du grand public

## B. POINT FINANCIER 2024

### 1. Les prévisions budgétaires 2024

Le montant total du budget 2024, fonctionnement et investissement, s'élevait à 6 057 575,51 €.

#### 1.1. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement en 2024 s'élevaient à 3 591 522,38 €, en hausse de 3% par rapport au budget 2023.

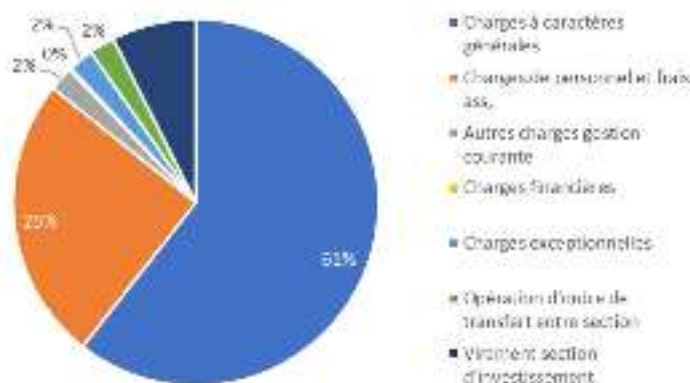


Figure 3 : Répartition des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2024

Les charges à caractère général s'élevaient à 2 177 499,55 € comprenant, entre autres, pour un montant total de 1 973 244,55 € :

- Les opérations en prestations de services (611) pour 959 533,40 €,
- Les études et recherches (617) pour 816 160,70 €,
- Les publications diverses (6238) pour 197 550,45 €.

Les charges de personnel s'élevaient à 901 192,00€. Elles prévoyaient une équipe de 19 agents correspondant à 17,6 ETP.

Outre les différentes charges financières, de gestion courante, exceptionnelles et les coûts d'amortissements, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement prévoient un montant de 268 732,83 € en virement à la section d'investissement (023).

**A l'échelle du bassin versant**, les charges à caractère général baissent de 3%. Les charges de personnel augmentent de 7% (recrutement d'un.e chargé.e de mission SAGE, mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, prise en compte des évolutions de carrière, changements de grade et d'échelons).

**A l'échelle de l'agglomération du Gard Rhodanien**, une augmentation des dépenses de 23% a été prévue.

**A l'échelle de la communauté de communes de Cèze-Cévennes**, les dépenses augmentent de 13%.

#### 1.2. Les dépenses prévisionnelles d'investissement

Les dépenses prévisionnelles 2024 d'investissement s'élèvent à 2 466 053,13 €.

Le montant des restes à réaliser en investissement s'élève à 1 307 146,53 € répartis entre :



- Les opérations à l'échelle du bassin versant pour un montant de 51 076,50 €,
- Les opérations à l'échelle de la CA du Gard Rhodanien pour 1 111 442,44€,
- Les opérations à l'échelle de la CC de Cèze-Cévennes pour 144 627,59 €.

Ensuite, les nouvelles opérations 2024 soumises à cotisation s'élevaient à **1 158 906,00 €** :

- Les opérations à l'échelle du bassin versant : 185 249,00 € (travaux locaux, acquisition d'un véhicule, matériel équipe verte, matériel informatique et bureau, capital des emprunts),
- Les opérations à l'échelle de l'Agglomération du Gard Rhodanien : 694 157,50 € (acquisitions foncières, renaturation du Nizon, négociations foncières pour la renaturation du Malaven, études complémentaires pour la sécurisation de la digue de Pont-Saint-Esprit, étude de renaturation du Nizon dans la traversée de Saint-Laurent-des-Arbres, étude pour la sécurisation de la digue de Saint-Etienne-des-Sorts, étude de renaturation du Nizon remboursement du capital des emprunts).
- Les opérations à l'échelle de la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes : 254 500,00€ (acquisition foncières Saint-Ambroix, maîtrise d'œuvre sécurisation des digues).
- Les opérations à l'échelle de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont-Lozère : 25 000€ (effacement du remblai au Mas de la barque).

**Les recettes prévisionnelles de fonctionnement** en 2024 s'élevaient donc à **3 591 522,38 €** dont 2 950 451,58 € pour les subventions et participations.

Financeurs et adhérents	Recettes
Etat	316 353,32
FEDER	89 935,68
Région Occitanie	144 176,60
Conseil Départemental 30	77 139,00
Conseil Départemental 48	1 250,00
Cotisations EPCI	1 409 039,86
Remboursement Communes	31 375,00
Agence de l'Eau	881 182,13
<b>Total</b>	<b>2 950 451,59</b>

**Les recettes prévisionnelles d'investissement** s'élevaient à 2 466 053,13€ et se répartissaient comme suit :

Le montant des recettes d'investissement se répartit comme suit :

- Le FCTVA de 43 690,00 €,
- Les subventions d'investissement de 34 578,00 €,
- Les emprunts et dettes assimilées de 173 905,67 €,
- Les produits de cession d'immobilisation de 35 000,00 €,
- Les opérations de comptes pour tiers de 165 984,00 €,
- Les virements de la section de fonctionnement de 268 732,83 €,
- Les opérations d'ordre entre section de 80 621,00 €,
- Les opérations patrimoniales de 11 400,00€.
- les restes à réaliser 2023 de 1 228 852,68 €,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) de 191 721,27 €,
- le solde d'exécution de la section d'investissement (001) de 231 567,68 €.

## 2. Le montant des cotisations 2024

Le montant des cotisations 2024 a été calculé sur la base de l'article 6 des statuts du Syndicat AB Cèze. Il prenait en compte :

- **Le montant des cotisations des EPCI en zone de montagne**, à savoir les communautés de communes de Cévennes au Mont Lozère et du Mont Lozère. Il est plafonné à un montant de 4 € / habitant.
- **Une cotisation non mutualisée** est calculée pour les EPCI adhérents concernés par les dépenses liées aux études et à l'entretien des ouvrages hydrauliques en fonctionnement, aux travaux hydrauliques, à la gestion des ouvrages hydrauliques, à la continuité écologique et à la restauration morphologique en investissement. La part d'autofinancement des dépenses spécifiques est à la charge des membres concernés. Cette part intègre les frais financiers.
- **Une cotisation solidaire des EPCI-FP adhérents** pour le paiement de l'autofinancement des dépenses mutualisées d'investissement et de fonctionnement du syndicat (hors celle citées précédemment). La répartition des charges entre les membres est calculée en fonction de la répartition de la population relative DGF.

**Tableau de répartition des cotisations solidaires, non-mutualisées et totales 2024**

ADHERENT	Cotisation solidaire		Cotisation non-mutualisé		Cotisation totale	
	en €	en €/hab	en €	en €/hab	en €	en €/hab
CA Gard Rhodanien	591 894,63	8,57	297 600,57	4,31	889 495,19	12,88
CC Cèze Cévennes	191 490,72	8,57	121 575,28	5,44	313 066,00	14,01
CA Alès Agglomération	127 717,74	8,57	0,00	0,00	127 717,74	8,57
CC du Pays d'Uzès	29 268,99	8,57	0,00	0,00	29 268,99	8,57
CC Pays des Vans en Cévennes	22 879,01	8,57	0,00	0,00	22 879,01	8,57
CC des Cévennes au Mont Lozère	3 903,59	4,00	8 333,33	8,54	12 236,92	12,54
CC Mont Lozère	3 727,55	4,00	0,00	0,00	3 727,55	4,00
CC Gorges de l'Ardèche	10 648,46	8,57	0,00	0,00	10 648,46	8,57
					1 409 039,86	

**Tableau de répartition des cotisations GEMAPI, hors GEMAPI et totales 2024**

EPCI	GEMAPI		hors GEMAPI		Totale	
	En €	En €/hab.	En €	En €/hab.	En €	En €/hab.
CA Gard Rhodanien	780 529,52	11,3	108 965,68	1,58	889 495,19	12,88
CC Cèze Cévennes	277 830,02	12,43	35 235,98	1,58	313 066,00	14,01
CA Alès Agglomération	104 135,50	6,99	23 582,24	1,58	127 717,74	8,57
CC du Pays d'Uzès	23 864,67	6,99	5 404,33	1,58	29 268,99	8,57
CC Pays des Vans en Cévennes	18 490,35	6,93	4 187,27	1,57	22 879,01	8,57
CC des Cévennes au Mont Lozère	11 110,22	11,38	1 126,70	1,15	12 236,92	12,54
CC Mont Lozère	3 039,28	3,26	688,27	0,74	3 727,55	4
CC Gorges de l'Ardèche	8 682,29	6,99	1 966,17	1,58	10 648,46	8,57
TOTAL	1 227 681,85		181 156,63		1 409 039,86	

**Le montant des cotisations solidaire atteint à 8,57€** par habitant et 4€ par habitant pour les communautés de communes de moyenne montagne. Il a, pour la première année, atteint la moyenne de 8,61 €/hab. validée en 2022.

**La part non mutualisée des cotisations** concernait l'Agglomération du Gard Rhodanien, la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes et pour la première année la Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère.

**Elle s'élevait à 4,31€/ hab. pour l'Agglomération du Gard Rhodanien.** Elle a atteint pour la première année la cotisation lissée de 4,29€/hab, permettant ainsi de financer l'autofinancement du fonctionnement (surveillance, entretien et travaux d'urgence sur les digues) et de l'investissement (projet de restauration du Nizon, négociation foncière pour la renaturation du Malaven, études de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit et de Saint-Etienne-des-Sorts).

**Elle s'élevait à 5,44 € par habitant pour la communauté de communes de Cèze Cévennes, respectant la cotisation lissée de 5,42€/hab.** permettant de financer l'autofinancement du fonctionnement (surveillance et entretien de digues) et de l'investissement (études de sécurisation des digues de la moyenne vallée).

**Elle s'élevait à 8,54€/hab. pour la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère,** permettant de financer un projet d'effacement d'un remblai au Mas de la Barque.

### 3. Le compte financier unique 2024

Lors du comité syndical du 5 mars 2025, un bilan financier a été présenté en première partie du rapport d'orientation budgétaire. Il reprend l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement réalisées au cours de l'année 2025.

#### 3.1. Le bilan financier 2024

**Les dépenses globales de fonctionnement 2024** se sont élevées à 1 846 661,23€ représentant 54% des dépenses prévisionnelles et 61% avec les dépenses engagées.

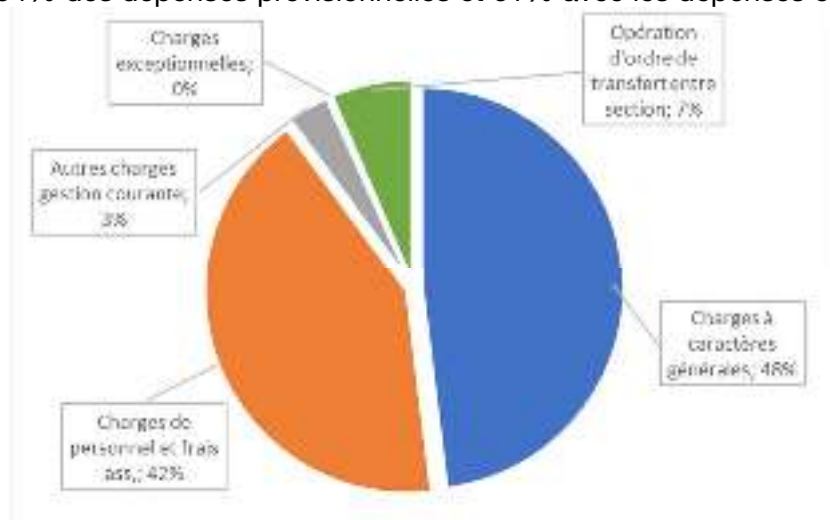


Figure 4 : Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2024

Les dépenses mutualisées se sont élevées à 1 683 776,96€ représentant une réalisation de 55%. Représentant 66% du budget non-réalisé, les opérations présentant le plus faible taux d'exécution concernent :

- Les enveloppes non-mobilisées liées aux imprévus crues et désembâclement des ouvrages,

- Les opérations engagées mais non payées : ALABRI, animations scolaires inondations, marché groupé PCS/DICRIM et gestion de crise, étude hydraulique des 4 sous-bassins, les panneaux pédagogiques, étude eaux souterraines
- Des opérations reportées à 2025 : entretien de la ripisylve moyenne vallée, évaluation du contrat de rivière, évaluation du PGRE, étude AGE, repères de crues
- Les crédits non consommés car le montant du projet a été inférieur à l'estimation : concertation changement climatique.

Les dépenses non mutualisées de l'Agglomération du Gard Rhodanien s'élèvent à 97 571,62 €, soit un taux de réalisation de 48%. Ce bas taux s'explique par la budgétisation de travaux d'urgence pour un montant de 75 000 € non mobilisés (37% du budget de fonctionnement prévisionnel).

Les dépenses non mutualisées de la Communauté de communes de Cèze Cévennes s'élèvent à 65 312,05 € TTC représentant un taux de réalisation de 60%. Des travaux ont été reportés en attente d'une réponse du Département du Gard sur le financement de travaux sur les digues.

**Les recettes perçues en fonctionnement** atteignent 2 116 393,85€ (hors résultat de fonctionnement) et correspondent à **70% des prévisions**.

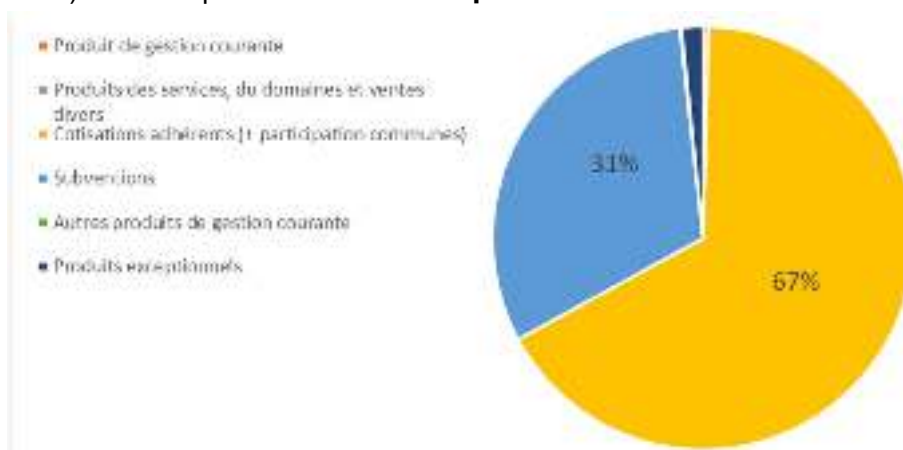


Figure 5 : Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2024

**Les dépenses globales en investissement** s'élevaient à 1 253 187,55€ correspondant à 50% des dépenses prévisionnelles. En ajoutant les restes à réaliser, on arrive à 1 683 214,73€, soit 67% du prévisionnel.

Les dépenses mutualisées se sont élevées à 63 740,81€ soit 28% de réalisation (et 52% avec les restes à réaliser).

A l'échelle de l'Agglomération du Gard Rhodanien, les dépenses d'investissement et restes à réaliser atteignent 77% soit 1 428 329,52 € (dont 325 435,78€ de restes à réaliser). Les dépenses concernent la réalisation des travaux de renaturation du Nizon et les études sur les digues de Pont-Saint-Esprit et Saint-Etienne-des-Sorts.

Les dépenses d'investissement à l'échelle de la Communauté de communes de Cèze-Cévennes (réalisé + RAR) s'élèvent à 132 550,60 €, dont 48 376,60 € de restes à réaliser, soit un taux de 33% avec les restes à réaliser. Elles portent sur les études de sécurisation des digues.

Les recettes globales perçues en investissement ont atteint 1 026 012,96€ correspondant à 51% des prévisions. Le total des subventions restant à réaliser en investissement est de 555 384,00€.

### 3.2. Le résultat d'exercice 2024

Global (BV + EPCI)	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	1 253 187,55	1 026 012,95	-227 174,60
Fonctionnement	1 846 661,23	2 116 393,85	269 732,62
<b>TOTAL</b>	<b>3 099 848,78</b>	<b>3 142 406,80</b>	<b>42 558,02</b>

#### Répartition par échelle de mutualisation

Echelle du bassin versant	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	63 740,81	121 185,23	57 444,42
Fonctionnement	1 683 776,96	1 688 884,67	5 107,71
<b>TOTAL</b>	<b>1 747 517,77</b>	<b>1 810 069,90</b>	<b>62 552,13</b>
<b>Echelle CA Gard Rhodanien</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Investissement	1 105 272,74	822 675,08	- 282 597,66
Fonctionnement	97 571,62	297 600,57	200 028,95
<b>TOTAL</b>	<b>1 202 844,36</b>	<b>1 120 275,65</b>	<b>-82 568,71</b>
<b>Echelle CC De Cèze-Cévennes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Investissement	84 174,00	82 152,64	-2 021,36
Fonctionnement	65 312,65	121 575,28	56 262,63
<b>TOTAL</b>	<b>149 486,65</b>	<b>203 727,92</b>	<b>54 241,27</b>
<b>Echelle CC Cévennes au Mont Lozère</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	8 333,33	8 333,33
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>8 333,33</b>	<b>8 333,33</b>

### 3.3. Le résultat de clôture 2024

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	- 231 567,68		-227 174,60	4 393,08
Fonctionnement	830 292,07	191 721,27	269 732,62	908 303,42
<b>TOTAL</b>	<b>1 061 859,75</b>	<b>191 721,27</b>	<b>42 558,02</b>	<b>912 696,50</b>

Afin de prendre en compte les statuts du Syndicat ABCèze concernant les différents niveaux de solidarité, une comptabilité analytique permet de différencier et d'affecter à différentes échelles, le résultat de clôture :

Echelle du bassin versant	Résultat de clôture 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	193 132,31	57 444,42	250 576,73
Fonctionnement	485 555,34	5 107,71	473 786,70
<b>TOTAL</b>	<b>678 687,60</b>	<b>62 552,13</b>	<b>724 363,43</b>
<b>Echelle CA Gard Rhodanien</b>	<b>Résultat de</b>	<b>Résultat de</b>	<b>Résultat de clôture</b>



	clôture 2023	l'exercice 2024	2024
Investissement	56 164,80	- 282 597,66	+ 226 432,86
Fonctionnement	252 980,66	200 028,95	351 851,08
<b>TOTAL</b>	<b>309 145,46</b>	<b>-82 568,71</b>	<b>125 418,22</b>
<b>Echelle CC De Cèze-Cévennes</b>	<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>Résultat de clôture 2024</b>
Investissement	-17 729,43	-2 021,36	- 19 750,79
Fonctionnement	91 756,07	56 262,63	74 332,31
<b>TOTAL</b>	<b>74 026,01</b>	<b>54 241,27</b>	<b>54 581,52</b>
<b>Echelle CC Cévennes au Mont Lozère</b>	<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>Résultat de clôture 2024</b>
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	8 333,33	8 333,33
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>8 333,33</b>	<b>8 333,33</b>



## C. BILAN DES ACTIONS EN 2024

---

### 1. Animer la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant

#### 3.4. Animation du Contrat de rivière du bassin de la Cèze 2019-2024

##### **Contexte et objectifs :**

Le Contrat de Rivière du bassin de la Cèze est un programme d'actions en faveur de la préservation de l'eau, des milieux aquatiques et de leurs usages. Deux Contrats de Rivière ont été mis en place sur le bassin versant. Sur la période 2019-2024, le 2<sup>ème</sup> Contrat comptabilisait 447 opérations pour un montant de 59 277 899 €.

##### **Description de l'action :**

Le Syndicat Mixte ABCèze est animateur de la démarche Contrat de Rivière. Il accompagne les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs actions, fait le lien avec les partenaires financiers et réalise le bilan annuel de l'avancement du Contrat. Il a également en charge l'organisation des réunions du Comité de Rivière (qui réunit des représentants de l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin).

##### **Réalisé en 2024**

En 2024, il y a eu l'arrivée et la prise de poste de la nouvelle chargée de mission Contrat de Rivière. Le travail d'animation s'est poursuivi (accompagnement des maîtres d'ouvrage, lien avec les partenaires financiers, participations aux réunions). Une réunion du Comité de Rivière a eu lieu en mars 2024.

Le 2<sup>ème</sup> Contrat de Rivière arrive à échéance. Le marché pour l'élaboration de son bilan a été lancé en fin d'année 2024 pour pouvoir être mené en 2025.

**Un point financier de l'action :** Réalisée en interne

#### 3.5. Engagement d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

##### **Contexte et objectifs :**

Sur le territoire des bassins versants de la Cèze, de l'Arnave, du Nizon et du Malaven et les communes en rive droite du Rhône de Pont-Saint-Esprit à Montfaucon, les enjeux liés à la gestion de la ressource sont prégnants.

Sur les trois enjeux que sont le changement climatique et la ressource en eau, la restauration et préservation des milieux aquatiques et la gouvernance sur la question de la ressource en eau, certains objectifs paraissent difficiles à atteindre sans politique de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à plus long terme, sans règles adaptées au territoire et sans mobilisation de tous les acteurs de l'eau.

La mise en œuvre d'un SAGE répond à une volonté des acteurs de l'eau du territoire de définir une politique de l'eau et de milieux aquatiques qui répond aux enjeux du territoire et aux objectifs européens, nationaux et du bassin Rhône-Méditerranée.



### **Description de l'action :**

En 2023, le Comité de Rivière et le Comité syndical du Syndicat ABCèze ont validé la décision d'élaboration un SAGE sur le territoire du bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône. En tant qu'EP'TB, le Syndicat ABCèze est ainsi chargé de mettre en œuvre la phase d'émergence du SAGE. Le dossier d'émergence est envoyé aux services de l'Etat en décembre 2023.

### **Réalisé en 2024**

En avril 2024, le Syndicat ABCèze a présenté le projet de périmètre du SAGE au Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée. Suite à l'avis favorable de ce dernier, les Préfets du Gard, de l'Ardèche et de la Lozère ont établi l'arrêté préfectoral de délimitation du périmètre en novembre 2024.

**Un point financier de l'action :** Réalisée en interne

## **2. Gérer la ressource en eau en concertation avec les usagers**

### **4.1. Animation du plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)**

#### **Contexte et objectifs :**

Le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) du bassin de la Cèze a été validé en 2018. L'animation du Syndicat a permis de proposer des objectifs d'économies et de partage de la ressource en eau et des actions concertées avec les usagers du territoire, les institutionnels et les partenaires techniques. Le PGRE a été approuvé par le Préfet le 28 décembre 2018.

Les actions portent sur :

- la connaissance des débits et des prélèvements (axe1),
- les économies d'eau pour tous les usages (axe 2),
- les dispositifs de stockage ou de substitution (axe 2),
- la communication sur la ressource en eau (axe 3),
- la limitation des crises sécheresse (axe 3),
- l'optimisation de la gestion du barrage de Sénéchas (axe 4),
- l'animation (axe 5).

Ce sont 159 actions qui ont été définies, pour un montant de 29 000 000€ sur 6 ans (2019-2024).

#### **Description de l'action :**

L'animation du PGRE est une mission importante d'accompagnement des maitres d'ouvrages et de suivi des projets et de leurs impacts.

Le plan se terminant en 2024, un travail sur la préparation du futur plan a été engagé depuis 2023, en particulier avec une concertation des usagers sur l'adaptation des usages de l'eau au changement climatique. Cette action fait également suite au travail du département du Gard (Eau et climat 3.0) sur les effets du changement climatique sur le département.

### **Réalisé en 2024**

- L'animation du PGRE

Pour le pilotage du PGRE, un COTEC et un comité de rivière ont été réalisés sur le bilan des actions PGRE 2023 et la programmation des actions 2024.

Sur l'avancement des économies d'eau vis-à-vis des objectifs, le volume économisé sur les mois en déficit en 2024 est de 47 000 m<sup>3</sup>. Avec les 215 000 m<sup>3</sup> économisés de 2019 à 2023, le volume atteint 262 000 m<sup>3</sup> pour un objectif PGRE de 242 000 m<sup>3</sup>.

- La concertation sur l'adaptation au changement climatique avec les usagers

En 2024, un **atelier technique a été réalisé** pour travailler sur l'action "ralentir, retenir, stocker, infiltrer l'eau". Ce sujet était ressorti sur les 3 sous-secteurs suite à la concertation. L'objectif étant de voir les possibilités techniques de mise en œuvre et les faisabilités ou contraintes liées à ce sujet. Cet atelier a regroupé les partenaires techniques, financiers, services de l'Etat et EPCI.

L'atelier a permis de collecter des exemples de travaux liés à la rétention de l'eau. Il a été évoqué que ce sujet pouvait être conflictuel et devait être concerté en amont, et également que l'intérêt public devait ressortir pour que le projet aboutisse.

- Accompagnement des usagers - Projet de retenue de substitution de l'ASA de Saint-Jean

L'ASA accompagnée par un bureau d'étude (SICAA) travaille à un projet de volume stocké plus réduit (219 000m<sup>3</sup>) que celui prévu initialement. Une réunion d'échange et de cadrage a eu lieu avec les services de l'Etat, l'EPTB, l'ASA et les partenaires pour dégager les points qui pourraient être problématiques dans l'avant projet.

- Accompagnement des usagers - ASA de l'Aven de Cal

La Chambre d'Agriculture du Gard, appuyé par le Syndicat ABCÈze, a réalisé un pré-diagnostic du fonctionnement du réseau de l'ASA. Le Syndicat a fait les relevés sur le terrain avec la Chambre d'agriculture. Le réseau présente, à première vue, de nombreuses pertes (55% de rendement).

### **Un point financier de l'action**

**Dépenses en 2024 :** Animation réalisée en interne / Concertation changement climatique : 3 727,80 € TTC

**Financement :** 70% Agence de l'Eau RMC, 10% Région Occitanie

## **4.2. Amélioration de la connaissance des débits**

### **Contexte et objectifs :**

L'amélioration de la connaissance des débits et des prélèvements est un objectif important du PGRE. Cette action permet également d'acquérir des données pour évaluer l'état de la ressource en eau en période de sécheresse et ainsi alimenter la réflexion du Comité de la ressource en eau (qui conseille le Préfet dans les mesures de restrictions à mettre en place).



### Description de l'action :

Depuis 2017 et l'élaboration du PGRE, le syndicat ABCèze a mis en place un suivi des débits des cours d'eau en période estivale. Tous les sous-bassins sont suivis depuis 2020.

Une partie du suivi est assuré par des mesures en continu des débits (via des stations limnimétriques qui mesure les hauteurs d'eau) du mois de juin aux premières montées d'eau d'automne.

Ce suivi concerne le Luech, Le Rieutort, la Gourdouze, l'Homol, la Ganière, l'Auzonnet, la Tave et la Cèze en amont, au pont de Rivières, au pont du Courau et à Goudargues.

Ainsi, tous les sous bassins ciblés par la notification préfectorale des volumes prélevables sont équipés d'une station de mesure en continu. Au total le syndicat a mis en place 11 stations de suivi des hauteurs d'eau.

Les autres cours d'eau sont suivis par jaugeages ponctuels des débits, réalisés en interne.

### Réalisé en 2024

En 2024, 2 campagnes de jaugeages ont été réalisées sur 21 sites, ce qui représente 41 jaugeages. Les débits, pour cette année 2024, étaient plutôt bons, il y a donc eu moins de jaugeages que les années précédentes.

Les cours d'eau amont (Luech, Homol, Ganière, Auzonnet et Cèze amont) ont été suivis par le CNRS dans le cadre de la convention réalisée chaque année. Ce suivi permet de disposer des débits journaliers.

Le Syndicat a suivi des stations de hauteurs d'eau sur la Cèze : pont de Rivières, pont du Courau, et Goudargues et la Tave à Laudun, ainsi que le Rieutort et la Gourdouze

Dans le cadre de l'étude sur les eaux souterraine, le Syndicat gère 5 piézomètres (Tavel, Lirac, Ussel, Goudargues, Lenbarnès), qui permettent de suivre les hauteurs d'eau de ces aquifères. Une plateforme internet permet de suivre ces données en temps réel.

Les données de débits ont été bancarisées sur l'hydroportail (qui collecte les données publiques sur les niveaux et débits d'eau).

### Un point financier de l'action

**Dépenses en 2024 :** Suivi débit - Convention avec le CNRS : 15 000 €TTC

Jaugeages et autres stations de suivi : en interne

**Financement :** 70 % Agence de l'Eau RMC



Figure 6 : Plateforme EMI de suivi de la ressource en eau (données publiques et ABCèze).

## 4.3. Amélioration de la connaissance des eaux souterraines

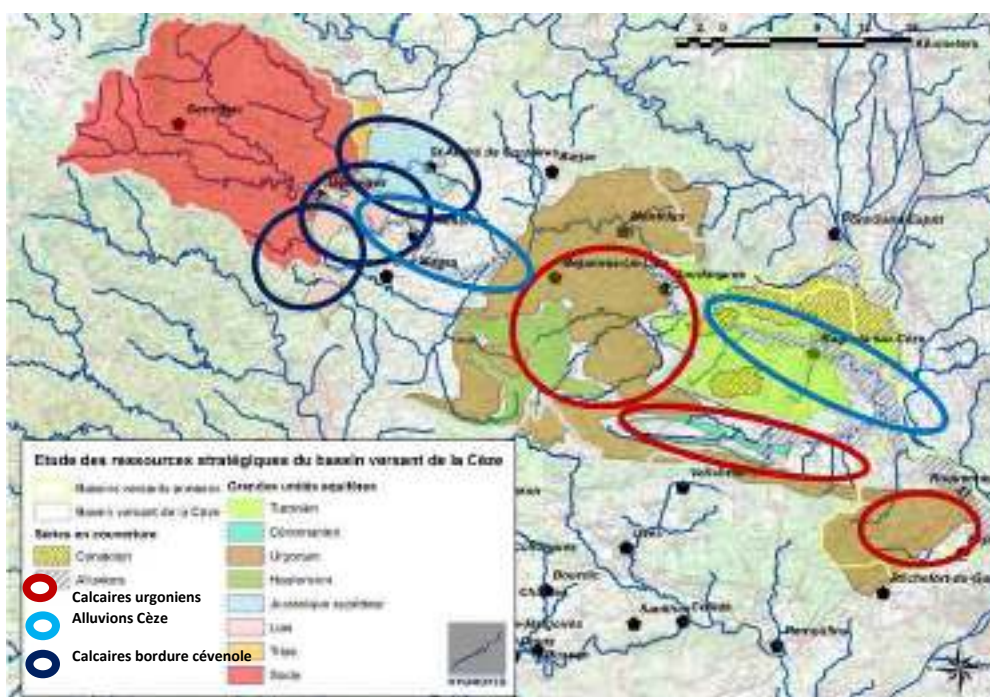
### Contexte et objectifs :

Le SDAGE RMC a classé une des ressources souterraines du bassin, les calcaires Urgonien, comme stratégique. Cette ressource karstique a ainsi fait l'objet d'une étude stratégique pour l'alimentation en eau potable (étude ERS) menée par ABCèze.

En complément de cette demande, le Syndicat a souhaité améliorer sa connaissance sur toutes les eaux souterraines de son territoire et a ainsi élargi le périmètre de l'étude à l'ensemble de son territoire d'intervention.

### Description de l'action

La phase 1 de l'étude a permis de valider en COPIL, 4 ressources stratégiques à étudier pour l'eau potable actuelles et future : Les calcaires urgonien de la Cèze rive droite / Les calcaires urgoniens de Tave - Tavel – Lirac / Les formations sédimentaires cévenoles (Lias de Robiac et de St-Florent-sur-Auzonnet et jurassique des Cruzières) / Les alluvions de la Cèze.



Figure

ressources stratégiques du bassin versant de la Cèze

7 : Les

### Réalisé en 2024

La dernière phase de l'étude a été réalisée en 2024. Elle a porté sur la proposition de zones de sauvegarde à l'intérieur des ressources stratégique et la proposition d'un plan d'actions.

De nombreuses réunions ont été réalisées durant cette phase : un COPIL de rendu de phase 2 et proposition de zones de sauvegarde, 3 réunions de concertation avec les communes concernées par des zones de sauvegarde et un COTEC de rendu de la phase 3.

Les résultats de la phase 3 (zones de sauvegardes et programme d'actions) seront présentés en COPIL début 2025.

### Un point financier de l'action

**Dépenses en 2024** : 14 400 €TTC

**Financement** : 70 % Agence de l'eau, 10 % Région Occitanie

#### 4.4. Economies d'eau dans les collectivités

##### Contexte et objectifs :

« Economiser partout » est un objectif essentiel du PGRE. Cet objectif est décliné en plusieurs actions tels que la réparation de fuites, la mise en place de compteurs, la mise en place de stockages... Le Syndicat ABCèze a pour mission d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs actions.

##### Description de l'action :

En 2022, 6 communes avaient été accompagnées par le Syndicat pour réaliser des diagnostics sur leur consommation et leur utilisation de l'eau.

##### Réalisé en 2024

La commune de Lirac a rejoint la démarche. L'étude s'est réalisée en 2024. Les autres communes ont été relancées pour suivre la mise en place des actions d'économies d'eau.



Figure 8 : Chasse d'eau limitant les fuites (waterflush) mise en place à St-Victor-la-Coste).

##### Un point financier de l'action

**Dépenses en 2024 :** Etude diagnostic de Lirac : 9 975 € TTC

**Financement :** 70 % Agence de l'eau, 10 % Région Occitanie

#### 4.5. Communication et sensibilisation sur la ressource en eau

##### Contexte et objectifs :

Il s'agit d'actions de communication spécifiques à la ressource en eau. Elles ont pour objet de sensibiliser la population aux enjeux du manque d'eau. L'objectif de cette communication est de poursuivre la sensibilisation des habitants aux effets annoncés du changement climatique et à la nécessité d'économiser l'eau.

##### Description de l'action :

En s'appuyant sur une opération d'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie, le Syndicat a lancé une opération de communication et de publicité pour sensibiliser le grand public aux effets du changement climatiques.

##### Réalisé en 2024

Comme en 2022, une opération d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau a été mise en place à l'attention des habitants du territoire. L'aide pour cette nouvelle opération était de 50% du montant de l'achat plafonnée à 100€.

La gestion de ces aides (validation des dossiers et mandatement) a été réalisée par l'équipe administrative du syndicat.

Cette opération a connu un grand succès, puisque le budget a été atteint en un jour.



Cette action permet de sensibiliser un large public (consultation des articles du site, des publications facebook, articles dans la presse). Par exemple sur facebook, l'encart de présentation de l'opération a obtenu 14 500 vues.

### Un point financier de l'action

Dépenses en 2024 : Aides apportées aux habitants : 13 415 € TTC

## 3. Prévenir les inondations et réduire les dommages

### 5.1. Animation du PAPI 3 Cèze (2023-2028)

#### Contexte et objectifs :

La convention du troisième PAPI du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône a été signée le 26 avril 2023. Ce programme d'actions permettra la mise en œuvre de 36 actions réparties suivant 8 axes d'intervention, sur une durée de 6 ans (2023-2028).

2 actions - 780 k€	11 actions - 845,66 k€ TTC	2 actions	4 actions - 209,6 k€ TTC
<b>AXE 0</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre et suivi des actions du PAPI</li> <li>Animation de la SLGR du Bassin de la Cèze</li> </ul>	<b>AXE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation (grand public, scolaires et élus)</li> <li>DRCDM : information prescrites</li> <li>Repères de crue</li> <li>Observatoire de crue</li> <li>Ouvrages de franchissements</li> <li>Campings</li> <li>Monographie historique</li> <li>Etude de risque d'inondation (Ceyssac, Val de Beauvais, Vallat de Ussel, Gèreilhac)</li> <li>Caractérisation du ruissellement</li> </ul>	<b>AXE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pérenniser le réseau hydrométrique</li> <li>Dispositifs publics de prévision des crues</li> </ul>	<b>AXE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sécuriser les points bas</li> <li>Réaliser/revier des PCS/PICS</li> <li>Réaliser des exercices de gestion de crise</li> <li>Elaborer le PPI du barrage de Sénéchas</li> </ul>
une action	6 actions - 3 263,92 k€	3 actions	7 actions - 6 090,405 k€ TTC
<b>AXE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Echanges ABCèze et SCOT</li> </ul>	<b>AXE 5</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diagnostique et travaux de réduction de la vulnérabilité                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Des habitats privés</li> <li>Des bâtiments publics</li> <li>Des campings et entreprises en zone inondable</li> </ul> </li> </ul>	<b>AXE 6</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien des cours d'eau</li> <li>Entretien le barrage de Sénéchas</li> <li>Renaturer le Néron et restaurer la Tave</li> </ul>	<b>AXE 7</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien des digues</li> <li>Travaux de sécurisation :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Ligue du centre ancien</li> <li>Digue des Tuilleries</li> <li>SE de Bessèges</li> <li>SE Molènes-Moyrains</li> <li>St. Saint-Ambroise</li> </ul> </li> <li>Etudes de sécurisation du SE de Saint-Etienne des Sorbs</li> </ul>

Figure 9 : Présentation synthétique des actions du PAPI 3 Cèze

Le PAPI 3 Cèze est axé principalement sur :

- L'amélioration de la connaissance et la conscience du risque d'inondation (axe 1),
- La réduction de la vulnérabilité des bâtiments (privés et publics) (axe 5),
- La gestion et la sécurisation des ouvrages de protection hydrauliques (axe 7).

#### Réalisé en 2024

En 2024, les chargés de mission PAPI et ouvrages hydrauliques du Syndicat ont poursuivi et lancé quelques actions (2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du PAPI). Le bilan de réalisation a été présenté en réunion du comité technique du 5 décembre 2024.



Le Syndicat ABCèze a contribué aux réunions et groupes de travail réalisés dans le cadre des opérations du PAPI 3 Cèze, portées par les autres maîtres d'ouvrage.

**Un point financier de l'action :** Réalisée en interne

## 5.2. Sensibilisation au risque d'inondation - Grand Public

### Contexte et Objectifs :

L'information préventive est due aux citoyens dans le cadre d'une bonne gestion des risques naturels et technologiques majeurs. Dans le cadre du PAPI 3 Cèze, le Syndicat ABCèze mène une campagne de sensibilisation du grand public sur le risque d'inondation et les bons comportements à adopter en cas de crue.

### Réalisé en 2024 :

Dans le cadre de la journée nationale de la résilience face aux risques majeurs, le Syndicat a tenu 2 animations au centre de loisirs « la CASA » à Bagnols-sur-Cèze, permettant de sensibiliser 34 adolescents. Il s'agit du jeu de simulation « Cit'in crise » et des expérimentations autour de la thématique de l'eau.

Le samedi 21 septembre, le Syndicat ABCèze a tenu un stand, afin d'expliquer à la population : les missions du Syndicat, le risque d'inondation existant sur le bassin versant (grâce à la maquette) et le dispositif « ALABRI Cèze ». Environ 25 personnes ont été sensibilisées à cette occasion.



### Un point financier de l'action

**Dépenses en 2024 :** 984,30 € TTC / **Financement :** 80% Etat

## 5.3. Sensibilisation au risque d'inondation - Scolaires

### Contexte et Objectifs :

Les enjeux humains constituent les enjeux les plus préoccupants selon les acteurs de la prévention du risque d'inondation du bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône. Afin de réduire la vulnérabilité, la population doit apprendre à vivre avec le risque d'inondation et être en capacité d'adopter les bons gestes lors d'une crise. En tant qu'excellents relais et vecteurs d'information et pour leur propre sécurité, les scolaires sont ciblés pour les actions de sensibilisation.

Le syndicat ABCèze a lancé une campagne d'animations auprès des écoles, menées par son prestataire MAYANE. Sous forme d'ateliers pédagogiques et de sortie de terrain, ces animations permettent d'appréhender des thématiques liées au risque inondation.

### Réalisé en 2024 :

Sur l'année scolaire 2023-2024, 29 classes regroupant 688 élèves ont été sensibilisées au risque d'inondation. Des kits « inondation » ont été distribués à chaque élève lors des animations.

Sur l'année scolaire 2024-2025, 34 classes se sont inscrites aux animations proposées par le Syndicat. Il est donc attendu que 763 élèves soient sensibilisés d'ici la fin de l'année scolaire.





### Un point financier de l'action

Dépenses en 2024 : 21 202,84€ TTC / Financement : 80% Etat

## 5.4. Sensibilisation et formation des élus au risque d'inondation

### Contexte et Objectifs :

Pour soutenir l'implication des équipes municipales et les tenir au courant des évolutions des dispositifs et de la réglementation liés à la prévention du risque d'inondation et à l'aménagement du territoire, il est nécessaire de former les élus et des services techniques.

### Réalisé en 2024 :

Le Syndicat ABCèze a co-organisé le 18 juin 2024, une formation sur la gestion de crise intitulée « *Les outils publics d'anticipation des phénomènes hydrométéorologiques à disposition des collectivités : Etude de cas* ». La préfecture du Gard, le Conseil Départemental du Gard, le Service de Préviation de Crues Grand Delta (SPC-GD) et ABCèze y sont intervenus. A cette occasion, 16 élus du bassin versant (représentant 12 communes) y ont participé.

**Un point financier de l'action :** Réalisée en interne

## 5.5. Pose et entretien des repères de crue

### Contexte et Objectifs :

Les repères de crue constituent des marques matérialisant les crues historiques d'un cours d'eau, afin de promouvoir la culture du risque d'inondation. Le syndicat ABCèze dispose d'une base de données imprécise, dans laquelle figurent 219 repères et laisses de crue. Ces derniers ont été relevés dans le cadre de différentes opérations et certains ont été posés dans le cadre du PAPI d'intention.

### Réalisé en 2024 :

ABCèze a réalisé des travaux de terrain, en vue d'harmoniser sa base de données cartographique. Les résultats ont révélé que :

- Sur les 128 laisses de crue identifiées, 9 nécessitent d'être matérialisées en repères,
- Sur les 91 repères de crue identifiés, 53 sont considérés étant non conformes (pas assez visibles, dans un état dégradé, ont disparu ou présentent des erreurs de report altimétrique lors de la précédente campagne de pose),
- Concernant les événements récents, aucune laisse de crue n'a été matérialisée à ce jour (crue du Luech du 03/10/2021 et celle du 15-17 octobre 2024).

Les missions de pose et de remplacement des repères de crue non conformes, la matérialisation des laisses de crue ainsi que l'actualisation définitive de la base de données d'ABCèze et des plateformes collaboratives seront réalisées en 2025.

### Un point financier de l'action

Dépenses en 2024 : 2400 € TTC (indemnités du stagiaire)

## 5.6. Caractérisation des ouvrages de franchissement communaux

### Contexte et Objectifs :



Les crues majeures peuvent occasionner de nombreux dégâts. Elles peuvent emporter et endommager les ouvrages de franchissement communaux en mettant en péril la sécurité des citoyens. En matière d'ouvrages de franchissement, le propriétaire est contraint de les recenser et de les entretenir, selon les obligations inscrites dans les articles L.2212-2-5° et L.2212-4 du code général des collectivités territoriales. Une étude de caractérisation des ouvrages de franchissement communaux situés en zone inondable a été menée dans le cadre du PAPI 2 Cèze (2018-2021). Ce travail est à poursuivre dans le PAPI 3 Cèze.

#### **Réalisé en 2024 :**

ABCèze a réalisé des travaux de terrain, notamment sur les communes du PPRI Rhône-Cèze-Tave et celles des bassins Nizon-Galet-Malaven. Son objectif est de compléter la base de données actuellement à sa disposition.

Ainsi, depuis 2018 à ce jour et hors secteur en rive droite du Rhône (de Pont-Saint-Esprit à Saint-Etienne-des-Sorts), 186 ouvrages de franchissement communaux ont été identifiés potentiellement submersibles sur les 372 diagnostiqués. Ces informations seront diffusées auprès des élus en 2025, pour être intégrées aux PCS.

**Un point financier de l'action :** indemnités du stagiaire, ci-dessus

### **5.7. Amélioration des connaissances sur les campings en zone inondable**

#### **Contexte et Objectifs :**

Sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône, l'activité hôtellerie de plein air est très présente. Chaque année, 57 campings accueillent des touristes. Pourtant, du fait notamment de leur implantation, la majorité est exposée au risque d'inondation (38 dans l'emprise de la Q100). L'objectif du Syndicat est d'identifier les contraintes que les propriétaires/gestionnaires de campings ont rencontré ou peuvent rencontrer, en termes de diffusion de l'information préventive, de surveillance et prévision des crues, de gestion de crise et d'évacuation, pour ensuite proposer des mesures adaptées et pertinentes.

#### **Réalisé en 2024 :**

En collaboration avec le SIDPC, le SDIS30 et la Fédération de l'hôtellerie de plein air du Gard-Hérault-Lozère, le Syndicat a visité les campings vulnérables aux inondations :

- A la suite de la crue des 9-10 mars 2024, camping « Universal » à Rochegude et camping « la Grenouille » à Goudargues,
- Visite de 2 campings vulnérables, dans le cadre des commissions de sécurité : camping municipal « La Plaine » à Bessèges et camping « Universal » à Rochegude.

Par la suite, ABCèze a transmis aux gestionnaires des campings, élus concernés et partenaires, un compte-rendu rappelant les moyens existants à leur disposition et les points vulnérables identifiés, préconisant les mesures afin d'améliorer l'information préventive, l'alerte et la gestion de crise ainsi que l'évacuation et le rassemblement des campeurs.

**Un point financier de l'action :** Réalisée en interne

### **5.8. Etude du risque sur le bassin de la Clysse, les valats de Beaumas et Destel et sur Génolhac**

#### **Contexte et objectifs :**



Les secteurs du bassin versant de la Claysse, des valats de Beaumas (Montclus) et Destel (Saint-André-de-Roquepertuis) et du Pont de Rastel (Génolhac) ne disposent pas à ce jour de connaissances précises de l'aléa inondation. Ils sont pourtant impactés par des crues soudaines, pouvant générer des dommages importants sur les enjeux riverains. Les objectifs du PAPI sont d'appréhender l'aléa et les enjeux sur ces secteurs, ainsi proposer des mesures adaptées de réduction du risque d'inondation.

#### **Réalisé en 2024 :**

La phase 1 est achevée pour les 4 secteurs et validée par les différents COPIL.

Pour le valat de Beaumas (Montclus), la mission de levés topographiques nécessaires pour la phase 2 de l'étude a été achevée et présentée en COPIL. Pour les 3 autres secteurs, cette mission, démarrée fin novembre 2024, a été reportée en janvier 2025 (suite à une arrêt maladie du topographe).

#### **Un point financier de l'action**

**Dépenses en 2024 :** 23 910 € TTC (sur les 140 136 € TTC : montant total du marché)

**Financement :** 50% Etat, 20% Région Occitanie (excepté le bassin de la Claysse)

### **5.9. Réalisation/révision des PCS/DICRIM et mise en œuvre des exercices de gestion de crise**

#### **Contexte et objectifs :**

Des dispositifs de gestion de crise sont mis en place au niveau des communes afin de permettre aux acteurs impliqués (Maire et équipe communale) de se préparer à une crue intense, notamment en se formant, en s'organisant et en s'équipant des outils adaptés pour faire face à la crise, tout en évitant les incertitudes et improvisations. Des questions d'enjeux notamment humains subsistent, c'est pourquoi il est primordial que les communes s'y préparent.

#### **Réalisé en 2024 :**

Cette année, 3 communes ont bénéficié de ces opérations :

- Montclus pour un exercice de gestion de crise, réalisé le 15/10/2024,
- Pognadoresse pour l'élaboration du PCS-DICRIM (en cours de finalisation),
- Génolhac pour la révision du PCS-DICRIM (en cours de finalisation).

#### **Un point financier de l'action**

**Dépenses en 2024 :** 9 000 € TTC

**Financement :** 60% FEDER pour les PCS et exercices de crise, 80% Etat pour les DICRIM

### **5.10. Réduction de la vulnérabilité des habitats privés - Diagnostics et travaux**

#### **Contexte et objectifs :**



Les enjeux humains et matériels situés directement dans l'emprise des zones inondables inquiètent fortement les acteurs de la prévention des inondations sur le territoire. C'est pourquoi, l'opération ALABRI se poursuit dans le cadre du PAPI 3 Cèze. L'objectif est de protéger les personnes et les logements situés en zones d'aléa fort et modéré.

#### **Réalisé en 2024 :**

En 2024, **132 diagnostics ont été réalisés** sur l'ensemble du bassin versant (principalement sur le territoire du Gard Rhodanien). Pour rappel, l'objectif PAPI est de réaliser 150 diagnostics par an.

7 réunions publiques ont été tenues, suite aux crues de mars et d'octobre 2024 : Saint-Pons-la-Calm, Chusclan, Bagnols-sur-Cèze, Robiac-Rochessadoules, Saint-Ambroix. Deux autres réunions ont été tenues, afin de promouvoir le dispositif : Bagnols-sur-Cèze dans le cadre des journées des patrimoines et la conférence des Maires de la CC Cèze-Cévennes.

ABCèze a réalisé le suivi de 6 dossiers de demandes de subventions pour les travaux (sur les 14 reçus et instruits depuis 2019). Il a également participé aux comités d'instruction ALABRI, organisés par les partenaires techniques et financiers du PAPI.

#### **Un point financier de l'action**

**Dépenses en 2024 :** 104 373 € TTC (uniquement pour les diagnostics)

**Financements :** 50% Etat, 30% FEDER

### **5.11. Diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics**

#### **Contexte et objectifs :**

Les bâtiments publics constituent des enjeux vulnérables au risque d'inondation sur le bassin versant. La réduction de leur vulnérabilité permettra de réduire les dommages et accroître la sécurité de la population. De 2014 (PAPI d'intention) à 2021 (fin PAPI 2 Cèze), 50 bâtiments publics ont été diagnostiqués. Cependant, il reste 11 à diagnostiquer dans le PAPI 3 Cèze.

#### **Réalisé en 2024 :**

En novembre 2024, ABCèze a tenu des réunions auprès des 7 communes concernées par les 11 bâtiments publics à diagnostiquer. Son objectif étant de leur présenter la démarche et les documents à transmettre. L'opération de diagnostic sera poursuivie en 2025.

**Un point financier de l'action :** Réalisée en interne

## **6. Déclarer, gérer et sécuriser les ouvrages hydrauliques**

### **6.1. Surveillance et classement des digues**

#### **Contexte et objectifs :**

Dans le cadre du Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, le syndicat ABCèze a réalisé le classement et la mise en conformité réglementaire des systèmes d'endiguement dont il a la gestion.

Le Syndicat gère 7 digues qui ont fait l'objet d'un classement en système d'endiguement : Bessèges, Meyrannes, Molières, Saint-Ambroix, Goudargues, Pont-Saint-Esprit et Codolet. Le barrage de Sénéchas est géré par le département du Gard dans le cadre d'une convention ABCèze/CD30. Une étude est en cours sur Saint-Etienne-des-Sorts pour définir les caractéristiques de l'ouvrage.

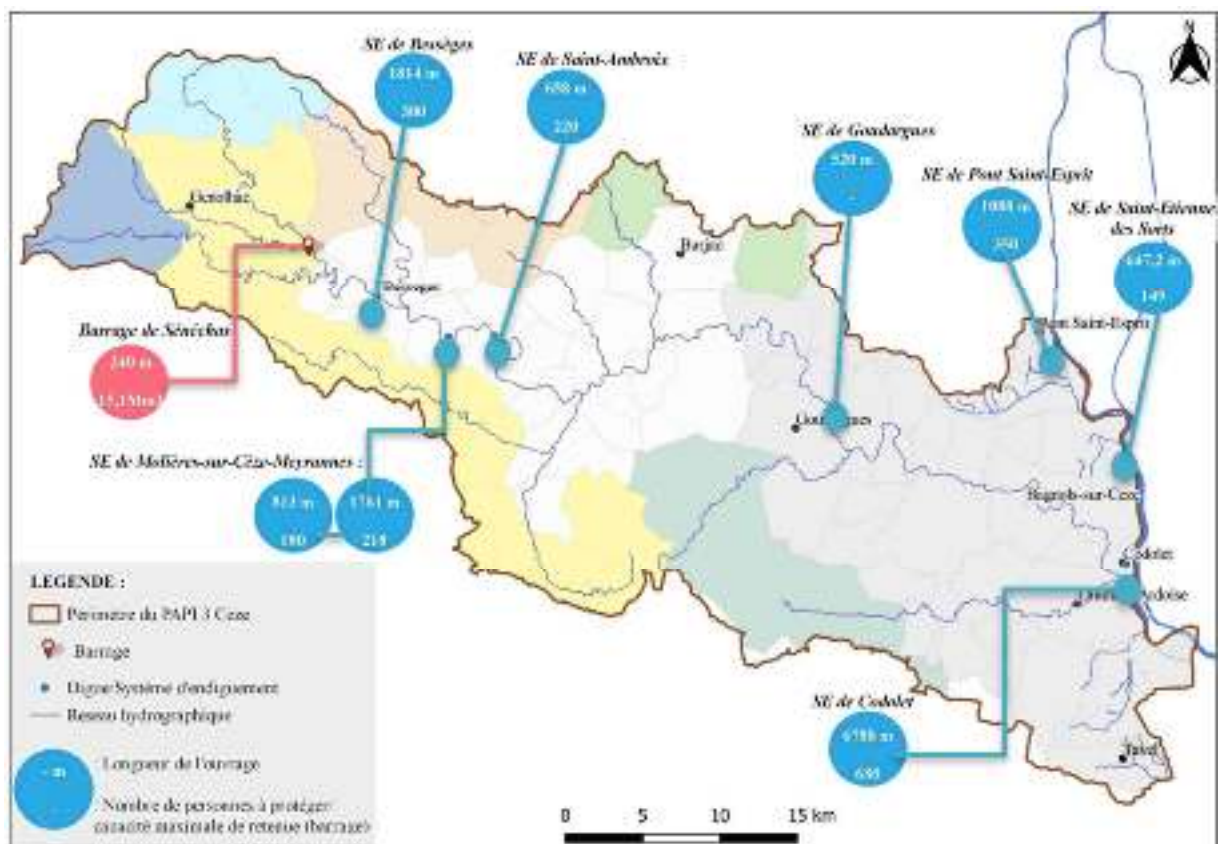


Figure 10 : Caractéristiques des ouvrages sous gestion du Syndicat

## Description de l'action

Afin respecter la réglementation en vigueur, des missions de surveillance et d'études réglementaires sont réalisées chaque année.

- **Missions de surveillance** des digues. Elles comprennent la réalisation de :
  - Visites techniques approfondies (VTA) et/ou visites de surveillances programmées,
  - Visites post-crués,
  - Suivi topographique de certains ouvrages,
  - Auscultation de certains ouvrages,
  - Rédaction de rapports d'auscultation,
  - Rédaction de rapports de surveillance,



- Missions d'assistance technique,
- Astreinte Predict et travaux d'urgence,
- Réalisation et tenue du document d'astreinte du Syndicat.

- **Missions d'études réglementaires.** Elles comprennent :

- L'actualisation des consignes écrites et une rencontre avec l'ensemble des communes concernées par les ouvrages,
- L'actualisation des études de dangers à l'état initial après les remarques des services de l'Etat dans le cadre du classement des ouvrages.

### Réalisé en 2024

Toutes les digues ont été classées en système d'endiguement.

Les visites de surveillances programmées ont eu lieu sur les digues de Codolet, Goudargues, Molières-sur-Cèze, Saint-Ambroix, Bessèges et Meyrannes. Elles ont été réalisées en interne. A noter qu'une visite post-crue a été réalisée à Pont-Saint-Esprit en remplacement de la visite de surveillance programmée.

Le syndicat a réalisé 7 astreintes dont deux astreintes opérationnelles en 2024.



Figure 10 : Crue octobre 2024 à Pont-Saint-Esprit

### Un point financier de l'action

#### Dépenses en 2024 :

- Affectées à l'agglomération du Gard Rhodanien : 9 488 € TTC
- Affectées à la Communauté de communes de Cèze-Cévennes : 6 500 € TTC

**Financement :** 20% Fond Vert

## 6.2. Entretien des digues

### Contexte et objectifs :

Depuis le transfert de la compétence GEMAPI par les EPCI du territoire, le Syndicat est gestionnaire des digues. Il doit donc réaliser l'entretien des ouvrages.

### Description de l'action

Cet entretien comprend des travaux de débroussaillage et d'abattage.



Figure 11 : travaux de débroussaillage sur la digue de Molières sur Cèze

### Réalisé en 2024

En 2024, l'ensemble des systèmes d'endiguement a fait l'objet d'un débroussaillage. Le syndicat a également effectué des opérations d'abattage d'arbres sur les digues de Bessèges et Meyrannes.



Dans un cadre conventionnel, l'entretien de la digue de Codolet est effectué par la commune et celui du barrage de Sénéchas par le Département du Gard.

### Un point financier de l'action

#### Dépenses en 2024 :

- Affectées à l'agglomération du Gard Rhodanien : 68 769 €TTC
- Affectées à la Communauté de communes de Cèze-Cévennes : 56 160 €TTC

**Financement :** 20% Fond Vert

Figure 12 : Entretien de la digue de Bessèges

## 6.3. Suivi des études de sécurisation des digues

### Contexte et objectifs :

Le syndicat ABCèze poursuit, depuis 2019, une mission de sécurisation des systèmes d'endiguement du territoire, à savoir de Pont-Saint-Esprit, de la moyenne vallée de la Cèze (Bessèges, Meyrannes/Molières-sur-Cèze et Saint-Ambroix) et de Saint-Etienne-des-Sorts.

### Description de l'action :

Ces études de sécurisation comprennent la réalisation des études :

- Préliminaire, et d'avant-projet, avec l'étude de plusieurs scénarios de confortement s'appuyant sur des analyses coûts-bénéfices (ACB) et des analyses multi-critères (AMC),
- Complémentaires : géotechnique, topographique, en phase projet,
- Réglementaires (dossier loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique, déclaration d'intérêt général, impact environnemental et EDD projetée)



Figure 14 : Sondage géotechnique digue de Saint Etienne des Sorts

Elle comprend également des acquisitions foncières (digue de Saint-Ambroix).

### Réalisé en 2024

Pour **Pont-Saint-Esprit**, la phase projet est terminée, les dossiers réglementaires ont été réalisés. Une demande d'autorisation de travaux est en cours d'instruction pour des travaux prévus en 2025.

Pour **Saint-Etienne-des-Sorts**, des études complémentaires ont été réalisées (topographie, bathymétrie et études géotechniques) pour l'élaboration de l'AVP.

Pour les **digues de la moyenne vallée**, les études faune/flore, habitats naturels, inventaire 4 saisons sont terminées. Une mission d'assistance pour les acquisitions foncières sur la digue de Saint-Ambroix est en cours. Une demande d'autorisation de travaux est en cours d'instruction pour Bessèges pour des travaux prévus en 2026.

### Un point financier de l'action

#### Dépenses en 2024 :

- Affectées à l'agglomération du Gard Rhodanien :

Finalisation de la MOE sécurisation tranche ferme des digues Pont Saint Esprit : 5 439€TTC<sup>1</sup>

Etudes complémentaires Saint Etienne des Sorts (topo, bathymétrie et géotechnique) : 81 000 € TTC<sup>1</sup>

Maitrise d'œuvre pour la sécurisation de la digue de St-Etienne-des-Sorts : 168 813 € TTC<sup>1</sup>

- Affectées à la Communauté de communes de Cèze-Cévennes :

Etudes Faune flore, habitat : 51 000 € TTC<sup>2</sup>

Etude foncière digue de Saint-Ambroix : 10 152 € TTC<sup>3</sup>

#### Financement :

<sup>1</sup> Plan Rhône 40%, Département du Gard 20%, Région Occitanie 20%

<sup>2</sup> Département du Gard 20%, Région Occitanie 20%

<sup>3</sup> Département du Gard 20%

## 7. Restaurer les milieux aquatiques

### 7.1. Acquisition et veille foncière pour préserver les espaces de mobilité

#### Contexte et objectifs :

Conformément au plan de gestion des espaces de mobilité sur le bassin versant de la Cèze, cette action permet d'accompagner les évolutions morphologiques des rivières (érosion de berge) par la gestion foncière sous maîtrise d'ouvrage d'ABCèze.

#### Description de l'action :

Il était prévu d'acquérir des terrains en bord de Cèze au niveau du château de Potelières mais le propriétaire actuel ne souhaite pas donner suite. Par contre, un accord amiable va permettre d'acquérir 1,8 ha au niveau de l'érosion à l'aval du pont de Rivières. Cette érosion s'est aggravée lors de la crue de 2021.

#### Réalisé en 2024

Les demandes de subvention ont été réalisées et le compromis a été signé concernant les acquisitions en aval du pont de Rivières.

**Un point financier de l'action :** Réalisée en interne

### 7.2. Renaturation du Nizon Amont

#### Contexte et objectifs :

Cette action s'inscrit dans un schéma directeur réalisé et validé en 2013 sur les sous-bassins versants du Nizon et du Galet. Elle a été transférée au Syndicat ABCèze par le SMABVGR en 2019 suite à la modification du périmètre de ces 2 structures.

Elle a pour objectif de :

- Renaturer la partie amont du Nizon en supprimant les contraintes en berge : digues/merlons de curage, ouvrage de protection, ouvrages transversaux limitants,



- Réduire localement le débordement en zone urbanisée pour des crues fréquentes par la mise en transparence de l'ouvrage de la Condamine.

### Description de l'action :

Le projet de renaturation de ce tronçon prévoit plusieurs types d'aménagement :

- Adoucissement de la pente des berges,
- Suppression des enrochements et des digues au niveau des enjeux faibles,
- Suppression la plus large possible de la canne de Provence,
- Suppression d'un transformateur non fonctionnel situé en haut de berge,
- Déplacement de murs dans l'emprise du projet,
- Remise à ciel ouvert du Nizon sur 27 m et rééquilibrage du profil en long.

Ce reprofilage sera accompagné de plantations et bouturages d'espèces inféodées aux milieux aquatiques avec protection par géotextile biodégradable : fascines, saules, hélrophytes... Une zone humide d'une surface de 350 m<sup>2</sup> sera créée en bord de cours d'eau.

### Réalisé en 2024

Les travaux ont démarré début janvier 2024. Après une première phase de terrassement et de traitement de la canne de Provence, l'entreprise Cazal TP a réalisé le modelage des berges. Le chantier s'est poursuivi par le démontage et la reconstruction du pont de la Condamine. Pour finir, l'entreprise GECO a réalisé toute la partie génie végétal avec la pose de géotextile et la plantation de plus de 6000 arbres et végétaux. Les travaux se sont terminés fin septembre.



L'inauguration a eu lieu le 10 octobre 2024 en présence du préfet du Gard et des représentants des différents partenaires techniques et financiers.

### Un point financier de l'action

**Dépenses en 2024** : Affectées à l'agglomération du Gard Rhodanien : 143 390,76 € TTC

**Financement** : 50% Agence de l'eau, 20% Région Occitanie, 10% Département du Gard

## 7.3. Renaturation du Malaven

### Contexte et objectifs :

L'étude éco-morphologique et paysagère réalisée sur le Malaven en 2013-2014 avait permis de réaliser un diagnostic de l'ensemble du bassin versant. A partir de ce diagnostic, un programme d'action avait été élaboré pour réduire les pressions s'exerçant sur cette rivière.

Sur le tronçon aval de cette masse d'eau, l'objectif était double : améliorer l'état écologique du cours d'eau tout en favorisant les débordements dans des zones à faible enjeu.

#### **Description de l'action :**

La mission de maîtrise d'œuvre prévoit plusieurs phases : études techniques complémentaires, dimensionnement et chiffrage du projet, élaboration des dossiers réglementaires, consultation et suivi des entreprises.

#### **Réalisé en 2024**

Après consultation des différentes parties et au vue de la complexité foncière et du manque d'adhésion de la population locale, le comité syndical a décidé l'abandon de ce projet.

#### **Un point financier de l'action**

**Dépenses en 2024 :** Affectées à l'agglomération du Gard Rhodanien : 0 €TTC

### **7.4. Restauration de la continuité écologique à Chusclan**

#### **Contexte et Objectifs :**

Le seuil de Chusclan a été ciblé comme préjudiciable pour la migration des aloses. Il était donc nécessaire d'y restaurer la continuité écologique (transit poissons migrateurs et sédiments).

L'usage du seuil étant le maintien de la nappe alimentant le captage d'eau potable de Chusclan, la maîtrise d'ouvrage de cette opération revient à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

#### **Description de l'action :**

Sous maîtrise d'ouvrage de la CA du Gard Rhodanien, les travaux ont consisté à abaisser le seuil de 50 cm et créer une passe à poisson de type macro-rugosité.

Le Syndicat a accompagné techniquement la CAGR.



Figure 13 : Passe à poissons au seuil de Chusclan

#### **Réalisé en 2024**

Le Syndicat a proposé une définition des conditions d'exploitation (entretien) via une convention et a participé au suivi de la reproduction des aloses. La passe est fonctionnelle, des aloses ont été observées au Sautadet.

**Un point financier de l'action :** Réalisée en interne

### **7.5. Amélioration de l'équilibre sédimentaire**

#### **Contexte et objectifs :**

Si globalement le bassin versant de la Cèze présente des cours d'eau en bon état, certains secteurs ont connu des perturbations morphologiques importantes (extractions, curages, recalibrages, enrochements, ...).

Selon l'Étude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments de la Cèze, réalisée en 2009, la moyenne Cèze est en fort déficit sédimentaire : incision de 1 à 2m, jusqu'au substratum rocheux, avec un fort impact sur les étiages et le rabattement des nappes d'accompagnement. Le bilan sédimentaire réalisé depuis ne montre pas de reconstitution du matelas alluvial significative sur le tronçon Bessèges/Saint-Ambroix.

L'objectif est de favoriser le retour à l'équilibre sédimentaire sur les secteurs en déficit.

### Description de l'action :

Le bilan morpho-sédimentaire réalisé en 2022, suite à la crue du 3 octobre 2021 sur la haute Cèze et le Luech, a fourni un complément de connaissance et préconisait des actions spécifiques :

- Une campagne de levés topographiques et un bilan morpho-sédimentaire de la Cèze et principaux affluents,
- Des interventions d'entretien des bancs de graviers et des actions plus interventionnistes sur certains sites.

Sur la **haute Cèze et le Luech**, des actions d'amélioration du transit sédimentaire sont prévues. La maîtrise d'œuvre est réalisée en régie.

Sur la **Cèze moyenne** (Meyrannes/Molière-sur-Cèze), le projet consiste à reconstituer le matelas alluvial, par la pose de lignes de blocs non jointifs en fond de lit, afin d'intercepter une partie des sédiments en transit et ainsi de rehausser le niveau de la nappe d'accompagnement.

### Réalisé en 2024

Le bilan morpho-sédimentaire de la Cèze et principaux affluents est réalisé à 80% et sera finalisé début 2025.

Pour le secteur **haute Cèze et Luech**, les travaux sur Chamborigaud sont réalisés. Les travaux sur Pontails-et-Brésis ont été retardés pour des questions règlementaires, ils seront finalisés début 2025.

Pour le secteur **Molières-sur-Cèze/Meyrannes**, les travaux sont réalisés.

### Un point financier de l'action

#### Dépenses en 2024 :

Travaux Haute Cèze/Luech : 39 000 €TTC <sup>1</sup>  
Travaux Molières/Meyrannes : 17 616 €TTC <sup>2</sup>  
Bilan morpho-sédimentaire : 27 276 €TTT <sup>3</sup>

#### Financement :

<sup>1</sup> 30 % Agence de l'eau, 20 % Région Occitanie

<sup>2</sup> 50 % Agence de l'eau

<sup>3</sup> 50 % Agence de l'eau, 20 % Région Occitanie



Figure 14 : Pose de blocs à Meyrannes-Molières  
Juillet 2024

## 8. Entretenir les cours d'eau

### Description de l'action :

Selon les tronçons d'intervention, les travaux consistent à l'abattage et le façonnage d'arbres, le débroussaillage sélectif, l'enlèvement de déchets, le traitement de bancs de graviers, l'enlèvement d'embâcles.

Les travaux d'entretien réguliers sont réalisés par l'équipe verte et les plus lourds, dépassant les capacités de l'équipe verte, sont réalisés par un prestataire extérieur.

Les prospections, la maîtrise d'œuvre, les consultations et le suivi des travaux prestataires ou de l'équipe verte sont assurés par le technicien de rivière.

L'éradication d'espèces invasives peut rapidement représenter des coûts très importants. La pertinence des interventions est jugée sur le ratio coût/efficacité. Les actions sont donc centrées sur les secteurs en début de colonisation par des interventions ciblées.



### Réalisé en 2024

#### - L'équipe verte

L'équipe verte a travaillé 226 jours sur l'ensemble du bassin versant. Elle est intervenue sur 87 km de cours d'eau. 60 jours non-affectés au prévisionnel ont été réalisés. Un report d'environ 15 km de cours d'eau est prévu sur le premier semestre 2025.

#### - Les prestataires

Le prévisionnel d'entretien prévoyait une rotation triennale sur la partie aval des gorges. Ainsi qu'un report de 2023 sur la partie Cèze Haute vallée et sur la Tave aval. Ces interventions ont été réalisées sur les mois de décembre et seront terminées au premier trimestre 2025.

Un débroussaillage mécanique a été effectué sur l'Arnave dans le cadre de son entretien annuel. Sur les zones inaccessibles aux engins, le débroussaillage s'est fait manuellement

#### - Les travaux post-crue

Suite aux intempéries de mars et aux crues de fin d'année 2024, des travaux post-crue ont été réalisés. Deux prestataires sont intervenus sur la Cèze (moyenne vallée et basse vallée) afin de réaliser les travaux de désembâclement et d'abattage.

L'équipe verte est intervenue principalement sur le Luech et au point par point sur la Cèze.

#### - Les espèces invasives

Des travaux d'éradication de la renouée du Japon par prestataires ont été réalisés sur la Cèze à Saint-André-Capcèze et Potelières et le ruisseau des Mourèdes à Malbosc. L'abattage et l'écorçage de Paulownia ont été effectués sur le Luech, à Pont-de-Rastel.

#### - Les bancs de graviers

Les travaux de gestion des bancs de graviers 2024 faisait l'objet d'interventions de diverse nature (broyage de la végétation, abattages, scarification, déplacement de matériaux, etc...) réparties sur 19 sites. Les crues qui ont suivi ont permis de valoriser les travaux réalisés sur plusieurs bancs où la remobilisation des sédiments était souhaitée.

L'équipe verte est intervenue sur tous les points inscrits au prévisionnel, soit 15 bancs de graviers sur l'ensemble du bassin versant.

### Un point financier de l'action

#### Dépenses en 2024 :

Travaux ripisylves : 42 696 €TTC<sup>1</sup> / Débroussaillage sur l'Arnave : 19 200 €TTC<sup>1</sup>

Travaux Bancs de graviers : 113 280 €TTC<sup>2</sup>

Travaux post-crue : 73 080 €TTC

Travaux invasives : 12 780 €TTC<sup>1</sup>

**Financement** : <sup>1</sup> 30% AE / <sup>2</sup> 50%AE



## 9. Améliorer la gestion des zones humides

### Contexte et objectifs :

Suite à l'inventaire des zones humides réalisé sur le bassin de la Cèze, la zone humide du Grand Pré à Pugnadoresse et la Roselière de La bastide-d'Engras sont apparues comme prioritaire en terme de préservation et de gestion.

Dans le cadre d'une convention, ABCèze a confié au conservatoire des espaces naturels d'Occitanie, l'élaboration de plan de gestion sur ces 2 zones. L'objectif est de définir des mesures de gestion et/ou des travaux permettant de garantir leur préservation.

### Description de l'action :

Ces plans de gestion doivent être conçus en faveur des 3 fonctions exercées par les zones humides : hydraulique-hydrologique, physique-biogéochimique et écologique-biologique.

### Réalisé en 2024

Les principaux propriétaires et les communes ont été rencontrés.

### Un point financier de l'action :

**Dépenses en 2024** : 18 000 €

**Financement** : 60 % Agence de l'eau, 20 % Région Occitanie

## 10. Suivre la qualité de l'eau

### 10.1. Définition des sources de pollution par temps de pluie

### Contexte et objectifs :

Dans la continuité des études menées antérieurement sur le bassin de la Cèze et plus particulièrement sur la moyenne vallée, le Syndicat ABCèze a souhaité réaliser deux campagnes de mesures de la qualité des eaux sur la Cèze et trois de ses affluents : La Claysse, l'Auzonnet et le Roméjac.

Les campagnes antérieures montraient que les analyses (physico-chimique, bactériologique et pesticide) étaient globalement de bonne qualité. Ponctuellement, certaines mesures avaient mis en exergue de légers pics de pollution d'origine anthropique (E. Coli,



Glyphosate) liés, très certainement, aux effets combinés de très grosses pluies et/ou à des incidents sur des ouvrages d'assainissement.

Le syndicat a souhaité assurer une veille sur ces aspects et procéder à des vérifications à travers ces deux campagnes prévues sur 2024.

#### **Description de l'action :**

Les campagnes ont été réalisées sur 11 sites durant la saison printanière et automnale. Les prélèvements ont été réalisés au lendemain d'épisodes pluviométriques significatifs et les paramètres étudiés : physico-chimique, bactériologique et pesticides.

L'objectif était d'observer l'effet combiné des pluies sur le milieu à travers le lessivage des sols (après traitements agricoles) et les incidents possibles des ouvrages d'assainissement.

#### **Réalisé en 2024**

Les campagnes de prélèvements ont été réalisées en interne au printemps et l'automne 2024. Les résultats sont en cours d'analyses.

#### **Un point financier de l'action**

**Dépenses en 2024 : 7 358,52€ / Financement : 50% Agence de l'Eau**

## **10.2. Suivi technique des actions prioritaires sur l'assainissement**

#### **Contexte et objectifs :**

Ces dernières années, la qualité de l'eau s'est améliorée vis-à-vis des pollutions domestiques (du fait de l'investissement des collectivités sur les systèmes d'assainissement collectif). Il est néanmoins nécessaire de poursuivre les efforts pour consolider la qualité des eaux pour les milieux aquatiques et les usages de l'eau (en particulier la baignade).

#### **Description de l'action :**

Le Syndicat Mixte ABCèze suit la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et des projets de stations d'épuration. Il peut ainsi donner un avis technique sur ces projets vis-à-vis de la préservation des milieux aquatiques et des usages de l'eau sur le bassin.

Sa mission d'animation sur la thématique « amélioration de la qualité de l'eau » lui permet également de jouer un rôle de facilitateur auprès des collectivités avec les partenaires financiers et les services de l'Etat.

#### **Réalisé en 2024**

Le Syndicat a suivi 8 collectivités sur leur projet de schéma directeur d'assainissement ou de mise en conformité de leur système.

**Un point financier de l'action : réalisée en interne**

## **11. Communiquer et sensibiliser aux enjeux de l'eau**

### **11.1. Stratégie de sensibilisation et de communication**

#### **Contexte et objectifs :**



En matière de communication, le Syndicat s'appuie sur une stratégie validée en 2022 pour la période 2022-2024. Cette stratégie et le plan de communication vise les objectifs suivants : un savoir-faire à faire savoir et faire comprendre les enjeux de l'eau.

Un ensemble d'actions ont été déclinées dans un plan de communication.

### Réalisé en 2024 :

Le Syndicat a validé la mise à jour de sa stratégie de communication pour la période 2025-2027. Cette stratégie de communication porte sur 3 objectifs :

- Faire connaître les actions et les compétences du Syndicat,
- Sensibiliser au changement climatique,
- Informer sur le risque inondation.

Elle se déclinera en plan de communication annuel.

## 11.2. Les actions de communication

### Contexte et objectifs :

Le plan de communication validé en 2022 s'inscrit dans la continuité de la stratégie adoptée et propose un ensemble d'action ambitieux rendu possible grâce à l'appui de l'Agence de l'eau. L'objectif principal de ces actions est de faire connaître le syndicat ABCèze, ses missions, ses actions et les enjeux du bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône.

### Description de l'action :

La communication du Syndicat s'appuie sur un plan de communication qui rassemble les actions à mettre en œuvre dans l'année.

Les principales actions concernent l'alimentation en articles des différents médias du Syndicat, à savoir le site internet, la page facebook, LinkedIn mais également la distribution d'un journal annuel et la pose de panneau pédagogique en bord de cours d'eau.

### Réalisé en 2024 :

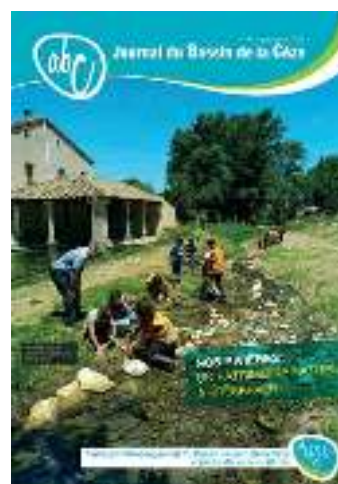
- Elaboration et diffusion du journal AB Cèze

Le journal d'AB Cèze constitue le levier de communication principal avec le territoire. Il a été diffusé en octobre 2024 en 63 500 exemplaires à l'ensemble des foyers du périmètre d'intervention, aux élus des communes du bassin versant de la Cèze et aux partenaires institutionnels. Le sujet du dossier du journal était les travaux de renaturation du Nizon.

- La diffusion d'actualité sur le site internet et les réseaux sociaux

Le site internet est l'un des vecteurs sur lequel le Syndicat développe sa communication. En 2024, le site a reçu la visite de 7300 personnes.

En plus du site internet, AB Cèze a souhaité élargir sa communication par une communication numérique sur les réseaux sociaux. En 2024, 61 publications ont été postées sur Facebook, ce qui a représenté une couverture de 35 000 personnes. La page est suivie par 978 followers. En 2024, le Syndicat a également commencé à communiquer



sur LinkedIn avec 7 publications pour une impression de 1206 personnes. Le compte est suivi par 47 abonnés.

- L'opération « préserver notre eau, on s'y met tous ? »

En 2024, le Syndicat ABCèze a poursuivi sa opération de sensibilisation sur l'adaptation des usages au changement climatique. Une campagne de communication a été menée auprès du grand public.

Celle-ci s'est particulièrement faite autour de l'opération de subventionnement de cuves de récupération d'eau de pluie (Cf 2.5). Cette opération a bénéficié d'une large couverture sur facebook, avec le relais des communes et de nos autres partenaires et d'articles dans la presse.

- La pose de panneaux pédagogiques

Pour sensibiliser les population locale et touristique, il est prévu la pose de 37 panneaux pédagogiques en bord de cours d'eau. Les sites de pose ont été localisés et les conventions signées avec 24 communes. Les marchés pour la conception et la fabrication des panneaux pédagogiques ont été passés en 2024. Les 20 premiers panneaux seront installés sur le bassin versant au premier semestre 2025.

### Un point financier de l'action

**Dépenses en 2024 :** Journal : 19 663,68 €TTC / Panneaux pédagogiques : 710 €TTC

**Financement :** 70% Agence de l'eau RMC, 10% Région Occitanie

## 11.3. La sensibilisation des scolaires aux enjeux de l'eau

### Contexte et objectifs :

Dans le cadre de la stratégie de communication, il est prévu de renforcer la sensibilisation des scolaires.

### Description de l'action :

Pour sensibiliser les enfants aux enjeux de l'eau territoire, le Syndicat ABCèze travaille sur différents programmes : des interventions dans les lycées, des interventions en milieu scolaires sur les inondations et un partenariat avec le CPIE du Gard pour la sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques.

### Réalisé en 2024

- Interventions au lycée

En 2024, le Syndicat est intervenu auprès des élèves de 2<sup>nd</sup>e du lycée Albert Einstein de Bagnols-sur-Cèze. Au total ce sont 6 classes (180 élèves) qui ont pu découvrir le fonctionnement d'une rivière à travers l'exemple du bassin versant de la Cèze.



Figure 15 : Intervention au lycée Einstein

- Le CPIE du Gard

Pour la huitième année consécutive, le programme d'animations « Et au milieu coule la Cèze » a été porté par le CPIE du Gard, en partenariat avec ABCèze. Il a pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau du bassin versant en s'appuyant sur les associations d'éducation à l'environnement implantées localement. 17 classes (353 enfants)

du territoire ont travaillé 4 demi-journées sur les thématiques des rivières et autres milieux aquatiques. 6 structures associatives du territoire interviennent lors de ces journées.

- La sensibilisation au risque inondation

Cf 3.3

**Un point financier de l'action** : réalisée en interne

## 11.4. Sensibilisation du grand public et des estivants

### Contexte et objectifs :

Le grand public et les estivants doivent mieux comprendre les enjeux de l'eau sur le bassin versant, peu au fait des enjeux spécifiques aux rivières méditerranéennes.

### Description de l'action :

Au-delà des actions menées en partenariat avec le CPIE du Gard, ABCèze a prévu de continuer à développer ses actions de sensibilisation par :

- La sensibilisation estivale sur des lieux fréquentés, les rendez-vous à la plage,
- La mise en place de panneaux explicatifs sur les sites fréquentés pour présenter de façon synthétique, pédagogique et illustrée les enjeux spécifiques au secteur concerné.

Le Syndicat peut également intervenir ponctuellement à la demande pour :

- Des sensibilisations à la ressource en eau,
- La tenue de stand à l'occasion d'événements locaux pour présenter l'action d'AB Cèze et les enjeux du bassin versant,
- L'animation de réunions publiques.

### Réalisé en 2024

- Les « Rendez-vous à la plage »

L'animation « Rendez-vous à la Plage » a eu lieu entre le 15 juillet et le 17 août 2024 sur 11 plages/lieux et ont retenu l'attention d'environ 700 estivants. Grâce à cette animation, le Syndicat AB Cèze a pu faire connaître les enjeux de l'eau du territoire aux estivants mais aussi aux habitants du bassin versant qui ont représenté un tiers du public.

Une campagne de communication s'est également déroulée, avec des articles dans Midi Libre, Objectif Gard et le TV Sud Magazine. Afin de mener à bien les différentes activités un étudiant en BTSA Gestion et Protection de la Nature a effectué un stage de deux mois sur cette thématique.

- Les autres manifestations

A la demande de différents organismes ou collectivités, le Syndicat a participé à 5 manifestations. Au total, ce sont plus de 480 personnes qui ont été sensibilisées.

- Le CPIE du Gard

Le programme d'animations destiné au grand public « Et au milieu coule la Cèze » a eu lieu. 11 associations ont participé au programme, en proposant 34 animations réparties sur





l'ensemble du bassin versant de la Cèze. Un accompagnement et un suivi a été réalisé par AB Cèze.

- Journée Relais de l'Eau

Dans le cadre des journées nationales « relais de l'eau », coordonnées par l'ANEB à l'occasion des jeux olympiques, le Syndicat ABCèze a organisé le samedi 25 mai 2024, à Saint-Ambroix, une journée de découverte et de partage autour du sport et des enjeux de l'eau.

Une descente en canoë était proposée, avec des animations sportives au long du parcours. A la base canoë, des animations sur la protection des milieux aquatiques étaient en place.

Cette journée a rassemblé plus de 140 participants. Une vidéo retraçant la journée a été réalisée.



**Un point financier de l'action :**

**Dépenses en 2024 :** Relais de l'eau : 4 500 €TTC / **Financement :** 50% Agence de l'Eau

## 12. Accompagner et conseiller

**Contexte et objectifs :**

L'appui et le conseil est une action à l'attention des élus et des riverains sur les domaines d'intervention du syndicat : ressource en eau, inondations, gestion des milieux aquatiques, qualité, entretien des cours d'eau. L'objectif est d'accompagner les acteurs et habitants du territoire dans leur projet, pour que ceux-ci prennent le mieux possible en compte les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

**Description de l'action :**

Les demandes sont d'ordre technique (« expertise ») sur les différents domaines de compétence du Syndicat, mais aussi de médiation, d'animation, d'information et d'aide au montage de dossiers administratifs (loi sur l'eau).

**Réalisé en 2024**

En 2024, le Syndicat Mixte ABCèze a traité 68 sollicitations (ce qui a représenté 14 jours de travail pour les agents du Syndicat) sur 40 communes du territoire du Syndicat.

23% des demandes concernaient l'entretien des cours d'eau et 56% des questions sur des travaux qui touchent au cours d'eau (en particulier sur des problématiques d'érosion de berge). 51% des demandes émanait de personnes privées.

**Un point financier de l'action :** réalisée en interne



## D. LES PERSPECTIVES 2025

---

### 1. Le contexte

L'année 2025 est la première année de mise en œuvre du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau, partenaire financier le plus important du Syndicat. La mise en œuvre de ce nouveau programme va demander une période de calage pour certaines demandes de subventions (on peut en particulier penser au postes techniques).

Le Syndicat va entrer en phase de réalisation des projets de sécurisation des digues. Les premiers travaux seront prévus cette année avec les projets sur les digues de Pont-Saint-Esprit et Bessèges.

Le projet de SAGE devrait avancer avec la mise en place de la commission locale de l'eau (CLE), l'arrivée de la chargée de mission au sein du Syndicat et le démarrage officiel de l'élaboration.

Au niveau de la gestion de l'eau du bassin, deux programmes d'actions importants se sont terminés en 2024 : le Contrat de Rivière et le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE). Cette année sera donc une année de bilan pour pouvoir décider des suites à donner à ces programmes.

### 2. Les enjeux et projets 2025

#### Animer la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant

- **S'engager dans un SAGE** (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) :
- **Evaluer le Contrat de Rivière 2019-2024** et décider des suites à lui donner

#### Prévenir les inondations et réduire les dommages

- **Poursuivre l'animation du PAPI** pour sa troisième année de mise en œuvre
- **Poursuivre la démarche ALABRI** (privés/public) et lancer l'opération pour les entreprises/campings
- **Finaliser l'étude de réduction du risque** d'inondation Destel, Claysse, Pont-de-Rastel et Baumas
- **Poursuivre le marché groupé PCS/DICRIM/exercices de gestion de crise**, à destination des communes
- **Poursuivre la sensibilisation au risque inondations** : auprès des scolaires, des élus et du grand public

#### Gérer et sécuriser les ouvrages hydrauliques

- **Mettre en œuvre les premiers travaux de sécurisation** (Pont-Saint-Esprit, Bessèges)
- **Poursuivre l'étude sur la digue de Saint-Etienne-des-Sorts**
- **Poursuivre l'entretien et la surveillance** des digues

#### Restaurer les milieux aquatiques

- **Faire le bilan et évaluer notre stratégie de restauration et préservation des cours d'eau**
- Lancer les études pour la **renaturation sur le Nizon aval et de l'Arnave**,



- Réaliser les **travaux de préservation de la mobilité de la Cèze** (La Roque-sur-Cèze)
- Réaliser les **travaux de restauration de la continuité** (Mas de la barque)

#### Entretien des cours d'eau

- **Finaliser le plan de gestion des cours d'eau** (ripisylve, bancs de graviers et invasives),
- **Entretien des cours d'eau**, conformément à la programmation du plan de gestion

#### Améliorer la gestion des zones humides

- **Finaliser les deux plans de gestion de zone humide** (Pougnadoresse, La Bastide d'Engras)
- **Poursuivre les actions de connaissance sur les milieux** (poissons), en partenariat avec l'OFB

#### Gérer durablement la ressource en eau

- **Evaluer le plan de gestion de la ressource en eau** (PGRE) et préparer l'élaboration d'un nouveau plan (PTGE)
- **Relancer une campagne de communication « Préserver notre eau, on s'y met tous ? »**, avec une opération de subvention de cuves de récupération d'eau de pluie
- **Finaliser l'étude sur les eaux souterraines et valider les zones de sauvegardes** des ressources stratégiques
- **Poursuivre le suivi des débits**

#### Suivre la qualité des cours d'eau

- **Analyser les sources de pollution sur le Nizon, Galet et Malaven**

#### Communiquer et sensibiliser

- **Mettre en œuvre le plan de communication 2025**,
- **Finaliser la pose des panneaux pédagogiques**,
- **Communiquer auprès du grand public** : rendez-vous à la plage, lycée, journal n°11, actualités facebook, Relais de l'eau, participation à diverses manifestations.

### 3. Les moyens humains

L'année 2025 prévoit une équipe de 19 agents correspondant à 17,6 ETP dont une chargée de mission SAGE à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Deux stagiaires sont également prévus pour renforcer l'équipe sur les thématiques « gestion des invasives » et « sensibilisation estivale ».